

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Reclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnances du 31 décembre 1901, le Prince a conféré la Grand-Croix de Son Ordre de Saint-Charles :

A M. le Général André, Ministre de la Guerre de la République Française ;

Et à M. le Général Albert Joly, Général de Division, Gouverneur de Nice.

S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général de la Principauté, a remis au Général Joly, les insignes de sa nouvelle dignité.

M. Auquin, Jules-Victor-Emile, Commis principal à Toulon, a été nommé Receveur des Postes et Télégraphes à Monaco, en remplacement de M. Baudet, appelé au bureau de Monte Carlo.

Cette nomination a été agréée par S. A. S. le Prince.

A été agréée également la nomination de M. Hermet, Surnuméraire au même bureau des Postes et Télégraphes, en remplacement numérique de M. Girard, nommé Receveur au Golfe-Juan.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. Exc. M. le Gouverneur Général recevra, demain 1^{er} janvier, à 2 heures, le corps consulaire, les autorités et fonctionnaires.

A cause de l'état de sa santé, M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, ne recevra pas demain 1^{er} janvier.

M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, a reçu, pour les pauvres, la somme de 31 francs qui lui a été remise par M. Fusch, propriétaire de l'hôtel-restaurant de Genève. Cette somme provient d'une collecte qui a été faite dans cet établissement à la suite d'un réveillon.

M. Camille Blanc, au nom de la Société des Bains de Mer, et à l'occasion du 1^{er} janvier, a fait parvenir à M. le Maire de Monaco, la somme de 5,000 francs, en priant M. le Comte Gastaldi d'en assurer la répartition entre les familles nécessiteuses.

La distribution solennelle des prix de la dernière année scolaire du Collège de la Visitation a eu lieu samedi dernier dans cet établissement, sous la présidence de S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général. Autour de lui ont pris place M^{re} Guyotte, Vicair capitulaire ; MM. de Lattre, Secrétaire d'Etat ; comte de Maleville, Secrétaire Général ; Jolivot, Président du Comité de l'Instruction publique ; commandant Plati ; MM. les Curés des trois paroisses et une nombreuse et

élégante assistance. Les familles des élèves occupaient en très grand nombre le fond de la salle, qui avait été fort coquettement décorée.

Après les « Souhais de bienvenue des Tout Petits » qui ont été fort bien dits par les jeunes René Poupon, Jean Boyer et Charles Brémont, S. Exc. M. le Gouverneur Général a pris la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs, Mes jeunes amis,

Tous les compliments d'abord du Gouverneur Général de la Principauté, aux trois tout petits qui ont si gentiment débité les touchants souhaits de bienvenue, de facture originale, par lesquels ils ont ouvert la séance.

C'est avec empressement que la présidence de la fête de ce jour a été acceptée par moi.

Rien n'est plus intéressant que la constatation des progrès de l'éducation de l'enfance ; rien ne repose mieux des fatigues d'une mission absorbante que les joies pures de vos triomphes, où ne se doit mêler aucun sentiment de rancune ou de jalousie.

Pour vous, tout particulièrement, le souvenir de ces luttes à armes loyales et courtoises restera toujours parmi les plus charmants de votre existence.

Plus vous avancerez en âge, mieux vous reconnaîtrez combien vous avez été favorisés en faisant vos études dans l'excellent collège de la Visitation de Monaco.

Je n'insisterai pas sur le bonheur que vous aurez éprouvé en passant vos premières années dans une région où le ciel est plus souvent bleu, l'air plus embaumé, la température plus vivifiante qu'ailleurs, toutes conditions essentielles à l'épanouissement physique de la créature d'élection qu'est l'enfant.

Mais c'est surtout au point de vue de l'intelligence, que vous apprécierez de jour en jour plus hautement le bienfait des leçons de toute nature que vous aurez données, ici, avec une sage discipline, des professeurs dévoués, attentifs à développer en vous, les forces actives du corps, les sentiments délicats du cœur et les nobles aspirations de l'âme, qui doivent faire plus tard de vous des hommes dans la meilleure acception de ce mot.

Vous aurez puisé à cette source féconde, indépendamment des principes des lettres et des sciences qui sont le fond de l'instruction, les plus saines notions de respect envers la religion, qui purifie, qui soutient et qui console, et de reconnaissance envers les maîtres qui prennent soin de vous, envers le Souverain aussi, qui donne le premier l'exemple du travail, comme de la justice, et dont la sollicitude s'étend sans cesse sur nous tous.

Grâce à un concours bien rare de circonstances, vous aurez été préparés aux épreuves de la vie, en voyant de près comme tout est embelli et facilité par le calme de la paix, par la charité pour ceux qui souffrent, et aussi par la conscience d'une affection réciproque entre enfants de nations différentes, mais sœurs par le génie et par les affinités de race.

Parmi les titres dont la Principauté de Monaco a le droit d'être fière, le rôle du collège de la Visitation Italo-Franco-Monégasque est très remarquable. L'avenir réservera sans doute à beaucoup d'entre vous l'occasion d'en invoquer la mémoire et d'y trouver une ligne de conduite dont vos pays respectifs ne pourront que profiter.

Je vous félicite, et avec vous vos familles, de votre éducation dans un tel établissement et de vos études sous la direction éclairée d'un Recteur et de Maîtres à qui j'ai l'agréable devoir d'adresser, au nom de Son Altesse Sérénissime, les plus légitimes encouragements.

Mais je termine, pour ne pas retarder le moment où nous applaudirons tous à la proclamation de vos succès.

Ce discours éloquent a été longuement applaudi

La distribution des prix a ensuite commencé alternant avec des intermèdes artistiques qui ont obtenu le plus vif succès. Il faut particulièrement citer avec éloges les jeunes élèves Victor Raybaudi et Albert Nef, dans leur « Noël dialogué » ; Cesare Calciati, « Trentenaire de la fondation du Collège » ; Alberto Piana, « Elégie à M^{re} Theuret », et Giuseppe della Beffa, « Stances sur les Expéditions Maritimes du Prince Albert » ; l'excellent soliste M. Blanc dans la « Fantaisie pour violon », enfin M. Nef auquel avait incombé l'organisation de toute la partie musicale et la direction de l'orchestre.

Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés :

Section italienne. — Giovanni Battista Parodi — Giuseppe dei Marchesi Durazzo — Wladimiro Rey dei Conti di Villarey — Ernesto Astengo — Vittorio Roberti dei Conti di Castelvero — Alberto Piana — Marcello Boglione — Antonio dei Conti Malvasia.

Section française. — Laurent Fontaine — Jean Jolivot — Alfred Cornignon — Arthur Baudoin — Etienne de Cruzel — René Poupon — Maurice Barbarin.

La solennité de Noël a été, suivant la pieuse tradition, brillamment fêtée dans les diverses paroisses de la Principauté. Si la journée de mercredi n'a pas été favorisée par le temps, celle du lendemain a été, par contre, très belle, et pendant toute l'après-midi, l'affluence des promeneurs a été grande sur nos principales avenues. De nombreux groupes n'ont cessé de stationner, au boulevard de la Condamine, devant l'aérodrome construit sur le terrain Radziwill pour abriter le ballon avec lequel M. Santos-Dumont doit prochainement commencer ses expériences. Cet aérodrome est à peu près terminé et fait grand honneur aux entrepreneurs qui en ont si rapidement et si heureusement mené à bien l'importante construction.

Pour faire suite à la célébration de la Noël, les membres du Sport Vélocipédique Monégasque ont offert dimanche à leurs familles une charmante matinée enfantine. Un bel arbre de Noël avait été dressé dans la grande salle de la Brasserie Moderne et à la suite d'une large distribution de jouets et de gâteaux les couples mignons ont dansé jusqu'à la nuit.

Nos concerts classiques sont toujours extrêmement suivis. C'est ainsi qu'un nombre public a fait, jeudi dernier, un accueil des plus flatteurs à un programme de choix qui comprenait la *Symphonie en si bémol* de Mozart, le *Carnaval romain* de Berlioz, et le célèbre poème symphonique le *Rouet d'Omphale* de Saint-Saëns.

A signaler à ce concert la première audition de fragments de l'*Ouragan* de Bruneau ; cette musique savante et complexe a été très appréciée des connaisseurs. L'exécution en fut absolument impeccable. Il convient de féliciter M. Jehin du soin qu'il apporte non-seulement à l'exécution des morceaux, mais encore à la composition de nos concerts classiques où figurent chaque fois d'intéressantes nouveautés.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Jeudi dernier, quatorze tireurs ont pris part au *Prix du Stand* qui a été gagné par MM. Asplen et Paccard, 10 sur 10, premiers; M. le comte d'Havrincourt, 9 sur 10, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Motot, Thellusson, R. Gourgaud, Asplen.

Treize tireurs ont pris part au *Prix Lonhienne*, qui a eu lieu samedi; il a été gagné par MM. le comte d'Havrincourt et Mackintosh, 7 sur 7, premiers; M. Erskine, 8 sur 9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Paccard, R. Gourgaud, Erskine, Siou, Roberts, C. Robinson.

Hier, onze tireurs ont pris part au *Prix Soragna*, qui a été gagné par MM. J. Demonts et Thellusson, 8 sur 8, premiers; M. Brasseur, 7 sur 8, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Roberts, R. Gourgaud, Thellusson, Paccard, Asplen, Mackintosh.

Jeudi 2 janvier 1902. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs

Samedi 4 janvier. — *Prix Briasco*, 500 francs.

Lundi 6 janvier. — *Prix Verdavaine* (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 8 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.

Vendredi 10 janvier. — *Prix Gajoli*, 1,000 francs.

Lundi 13 janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.

Mercredi 15 janvier. — *Prix Hall* (handicap), 1,000 fr.

Vendredi 17 janvier. — *Prix Journu*, 1,000 francs.

Lundi 20 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 fr.

Mardi 21 janvier. — *Prix des Myosotis* (handicap), 1,000 fr.

Jeudi 23 janvier. — *Prix des Hortensias*, 1,000 francs.

Samedi 25 janvier. — *Prix des Eillets* (hand.), 1,000 fr.

Mardi 28 janvier. — **Grande Poule d'Essai, 3,000 fr.** et une Médaille d'or.

Jeudi 30, Vendredi 31 Janvier et Samedi 1er Février. — **Grand Prix du Casino**, un Objet d'art et **20,000 fr.**

Lundi 3 février. — **Prix de Monte Carlo** (handicap), **4,000 fr.** et une Médaille d'or.

Dans ses audiences des 23, 24 et 26 décembre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Dericci Joachim, né à Turin (Italie) le 21 octobre 1871, horloger, sans domicile fixe, un an de prison et 100 francs d'amende pour introduction, dans la Principauté, de pièces de monnaie étrangères contrefaites;

Bagnol Armand, né à Paris le 16 juin 1881, journalier, sans domicile, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Tonetti Virginie, née à Veraldo-Pezia (Italie) en 1873, femme de chambre à La Turbie, même délit et même peine;

Clément Joseph-Louis, né à Montauban (Somme) le 19 juin 1853, tisseur, sans domicile fixe, même délit et même peine;

Carlotto Alexandre, né à Ceva (Italie) le 9 décembre 1862, négociant, demeurant à Monaco, à 25 francs d'amende pour exercice de la profession de marchand de vins sans autorisation;

Salvatori Philippe, né à Rome (Italie) le 29 janvier 1868, coiffeur, demeurant à Monaco, 16 fr. d'amende pour exercice de la profession de coiffeur sans autorisation;

Galvagno Louis, né à Fossano (Italie) le 18 juillet 1853, garde au Casino de Monte Carlo, 16 fr. d'amende pour exercice de la profession de logeur sans autorisation;

Vergobbio Placide, né à Besano (Italie) le 5 octobre 1839, maçon, sans domicile fixe, six jours de prison pour mendicité;

Liboa Laurent, né à Sant'Albo Stura (Italie) le 10 avril 1866, manoeuvre à Monaco, y demeurant, 25 francs d'amende pour coups et blessures volontaires.

Jeudi 2 Janvier 1902, à 2 heures et demie

7^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

<i>Freysschütz</i> , ouverture	Weber.
<i>Symphonie en si bémol</i> (n° 4)	Beethoven.
<i>Tasso</i> (Lamento e Trionfo), poème symphonique.	F. Liszt.
(Première audition)	
<i>Pavane</i> (1 ^{re} audition)	G. Fauré.
<i>Namouna</i> , suite de ballet	Ed. Lalo.

L'administration des Postes et Télégraphes porte à la connaissance du public l'avis suivant :

Dans le but de faciliter le classement et, par suite, la prompte remise des correspondances à destination de Paris, l'Administration recommande de nouveau au public d'indiquer, sur les adresses, à la suite du mot *Paris*, le numéro de l'arrondissement du domicile du destinataire.

A cet effet, des nomenclatures des rues, boulevards, passages, etc., des principaux établissements publics et industriels de la ville de Paris, avec indication des arrondissements, sont tenues à la disposition du public dans tous les bureaux de poste et les débits de tabac. En outre, des nomenclatures sont mises en vente dans tous les bureaux de poste, au prix 0,15 centimes l'exemplaire.

EXEMPLES D'ADRESSES COMPLÈTES :

Monsieur Legrand,
Rue de Charolais, n° 8,
Paris, 12^e.

Monsieur Richard,
Rue Lecourbe, n° 40,
Paris, 15^e.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Trains extra-rapides entre Paris et Menton.

— La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée mettra en marche tous les jours, à partir du 4 janvier, entre Paris et Menton, deux trains extra-rapides comportant des places de wagons-lits (sleeping-cars), de lits-salons et de 1^{re} classe, et partant, l'un, de Paris, à 7 h. 25 soir, et l'autre, de Menton, à 7 h. 7 soir.

Trajet de Paris à Cannes en 14 h. 31

Trajet de Paris à Nice en 15 h. 9.

Ces trains ont un nombre de places limité.

On peut retenir ses places d'avance, aussi bien en 1^{re} classe qu'en compartiment de luxe, en s'adressant à la gare de Paris-Lyon et aux bureaux de ville de Paris, rue Saint-Lazare et rue Sainte-Anne, à l'aller; aux gares de Menton, Monte Carlo, Nice, Cannes et Toulon, au retour.

SUR LE LITTORAL

S. M. Léopold II, roi des Belges, et sa fille, la Princesse Clémentine, sont arrivés à Nice samedi dernier, et se sont installés avec leur suite au Regina-Palace, à Cimiez.

S. A. I. le Grand-Duc Boris, de Russie, qui depuis quelques jours était, à Cannes, l'hôte du Grand-Duc Michel, est venu dimanche retrouver à Nice son frère, le Grand-Duc Cyrille.

M. Macqueron, chef de bureau à la Direction générale, a été nommé directeur des Douanes à Nice, en remplacement de M. Amé, décédé.

Lettre de Paris

Paris, 30 décembre 1901.

Le monde du journalisme vient de faire une grande perte en la personne de M. Henry Fouquier. Son souvenir restera et nous penserons fatalement au grand confrère qui, d'une invraisemblable fécondité, en même temps que d'une facilité prodigieuse, traita tous les sujets et ne fut médiocre en aucun. Il personnifiait à nos yeux une sorte de Pic de la Mirandole. Même pour un maréchal de la chronique, l'éloge ne me semble pas mince. Quelle pitoyable outrecuidance, en effet, que celle de certains jeunes hommes, qui en sont encore à l'ABC du raisonnement, et qui prétendent interdire aux vieilles gens de se répéter quelquefois! Comme s'il n'était pas toujours d'une actuelle et déconcertante vérité, le mot fameux: « Je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose! ».

Dans cette perte douloureuse qui frappe le monde des lettres, et plus spécialement notre monde du journalisme, où ce maître était incontestablement, sinon le premier, du moins l'un des premiers, ce n'est, peut-être, ni le chroniqueur, ni le critique, ni l'écrivain qu'il nous faut

avant tout regretter. Paris ne manque pas d'écrivains de talent, d'Aristarques pénétrants, d'extraordinaires polémistes. Ce qu'il nous faut regretter, c'est la « manière » du journaliste disparu, sa manière doucement dédaigneuse et clairvoyante.

Non, certes, qu'il me paraisse être toujours resté d'une justice inattaquable. En matière d'art, notamment, où les préférences même injustifiées ne sauraient être un danger social, il se montra quelquefois cruel, par exemple, pour Verlaine, où le bourgeois d'attitude impeccable consentait trop aisément à ne voir qu'un poivrot débraillé, par exemple, encore, pour Jules Laforgue, qui mourut à vingt-sept ans, gardant même après sa mort des admirateurs sensibles et pointilleux, et à qui l'on ne pouvait faire un crime de ne pas avoir montré, dans sa jeunesse morose et malade, la maturité tranquille et forte de la quarantaine.

Mais qu'est-ce qu'un pareil manque de mesure, quand on se représente les nouvelles mœurs du journalisme?

Depuis la guerre de 1870, Henri Fouquier, à part un court passage dans l'Administration et à la Chambre des députés, s'était confiné dans les choses de son métier. Chroniqueur, critique dramatique, portraitiste et philosophe, il excellait dans tous ces genres. Il nous étonnait tous par son art merveilleux et son inconcevable facilité.

Il est tombé comme un soldat sur le champ de bataille: il est mort la plume à la main.

* * *

On aura célébré beaucoup de jubilés cette année: les cinquantièmes scientifiques de M. Berthelot, du docteur Lannelongue... Et voilà qu'on vient encore de fêter les noces d'argent de M. Paul Dubois, l'éminent directeur de l'Ecole des beaux-arts, avec l'Académie... du même nom.

Ce jubilé a été célébré dimanche dans l'intimité: le vieux maître a reçu des félicitations de ses collègues de l'Institut, des professeurs de l'Ecole des beaux-arts, de ses nombreux élèves, et en général de toutes les personnalités du monde artistique de Paris. M. Paul Dubois est un des rares « arrivés » qui n'aient pas d'ennemis, car il a mérité et son succès, et sa haute situation par un talent incontestable et un travail obstiné.

Paul Dubois est un des maîtres de la sculpture française, cet art dans lequel, de l'avis même des étrangers, notre école est sans rivale... Son œuvre, très considérable, est de celles qui forcent l'admiration: Paul Dubois ne s'est jamais préoccupé — *rara avis* chez les sculpteurs! — d'organiser autour de lui, ou autour de ses statues, cette réclame qu'apprécient tant certains de nos chers maîtres. On peut le suivre dans sa longue carrière, conquérant la notoriété, puis la célébrité, puis la gloire, sans jamais courtiser la foule, ni — ce qui revient au même — les snobs.

Et voilà pourquoi les félicitations sont allées si nombreuses, si chaleureuses aussi, vers le vieux maître qui dirige l'Ecole des beaux-arts avec un si intelligent souci des grandes traditions de l'art français.

L. S.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

L'analyse du sang. — Il a été question, au cours des débats de ce tragique procès Brière, d'où se dégage une horreur shakespearienne, d'un nouveau procédé d'analyse du sang, dont on vante l'infaillibilité.

Il sera donc, peut-être, intéressant d'expliquer en quoi consiste ce procédé.

Rien, au demeurant, n'est plus simple.

Il suffit de prendre quelques paillettes desséchées du sang dont il s'agit de reconnaître la nature ou l'origine, de l'étendre d'eau salée au 9/1000, et de traiter la solution avec un réactif approprié. Si le sang examiné n'est pas du sang humain, si c'est du sang de chien, par exemple, de lapin, de poulet, ou de cochon, il ne se produira rien d'anormal. Mais en revanche, si c'est, comme on le soupçonnait *a priori*, du sang humain, on remarquera, immédiatement, un trouble caractéristique au sein du liquide, et la cause est entendue.

Reste à savoir quel est le réactif assez indiscret pour donner ainsi des indications indiscutables. Mon Dieu? ce n'est pas le moins du monde un philtre magique; il n'a même rien de sorcier, puisqu'il est constitué, tout bonnement, par le sérum d'un animal quelconque, d'un mouton, par exemple, ou d'un cobaye, auquel on a préalablement inoculé quelques gouttes de sang humain.

Le fait seul, en effet, pour le sang dudit cobaye ou dudit mouton, d'avoir été additionné de sang humain, lui a communiqué la mystérieuse vertu de dissoudre les globules rouges et de troubler le sérum du sang humain,

mais rien que du sang humain, car il reste sans action sur le sang de chien, de lapin, de cheval, de porc, etc., et de tout être vivant autre que l'homme.

On dit alors que le sérum de l'animal inoculé est devenu hémolytique pour le sang de l'inoculateur, c'est-à-dire pour le sang d'homme.

C'est là, au surplus, un phénomène général, dont la série animale est tout entière justiciable. Quel que soit l'animal, X, auquel on injecte du sang d'un autre animal, Y, le résultat sera toujours le même, en ce sens que le sérum de X aura acquis *ipso facto* l'étrange propriété de « boulotter », les globules rouges et de troubler le sérum du sang de Y, mais uniquement de ce sang-là.

Rien de plus facile, par conséquent, que de préparer d'avance tout une gamme de sérums hémolytiques, pour le sang de chien, pour le sang de lapin, pour le sang de bœuf, pour le sang humain, pour le sang, en un mot, de n'importe quelle espèce vivante.

Supposez que telle tache rouge suspecte ne réagisse pas au sérum spécifique du sang humain. Force va être à l'expert de conclure, en conséquence, qu'il ne s'agit pas de sang humain. Pour déterminer la provenance de ce sang, il n'aura plus qu'à essayer tour à tour les divers sérums spécifiques, jusqu'à ce qu'il ait réussi à obtenir le résultat cherché. Et si le trouble significatif de la solution se produit au contact du sérum hémolytique pour le pigeon, par exemple, ou du sérum hémolytique pour la chèvre, il en conclura, sans crainte de se tromper, que les taches examinées, qu'on avait pu prendre pour du sang humain, sont effectivement du sang de chèvre ou du sang de pigeon.

On comprend l'énorme importance pratique de ces observations, d'ores et déjà classiques pour les médecins légistes qu'elles mettent à même de se prononcer en toute certitude dans des cas obscurs où avec leurs procédés habituels d'investigation et d'analyse, pourtant si subtils, il leur serait impossible, en leur âme et conscience, de prendre catégoriquement parti.

L'Observatoire de Melbourne. — M. P. Baracchi, astronome du gouvernement, vient de publier son rapport annuel pour 1900.

En sus du travail habituel de calculs et d'observations astronomiques, météorologiques et magnétiques, on a pu diminuer le stock des publications arriérées.

La lunette photographique a donné 151 clichés, dont 63 à triple pose, 49 à une seule pose et 39 plaques du catalogue. La série des épreuves d'une heure de pose est maintenant complète.

Le nouveau micromètre de Repsold, construit sur les indications de M. D. Gill, donne d'excellents résultats et les mesures, faites deux fois plus vite qu'auparavant, permettent d'obtenir en une heure les coordonnées de 170 étoiles.

Suivant *Nature*, le séismographe Milne est installé et va fournir un enregistrement photographique continu des mouvements du sol.

LETTRES ET ARTS

A l'Institut de France. — L'Académie des Sciences morales et politiques a procédé, dans sa dernière séance, à l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Albert Sorel, vice-président en exercice, qui passe de droit à la présidence. Elle a nommé, à la presque unanimité des vingt-deux membres présents, M. Bérenger, sénateur, membre titulaire de la section de morale.

De même, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a procédé à l'élection de son président et de son vice-président pour 1902. Au premier tour de scrutin et à la presque unanimité des suffrages, M. Philippe Berger, professeur au Collège de France, a été nommé président, et M. Eugène Muntz, bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, vice-président.

Obsèques d'Henry Fouquier. — Les obsèques de notre éminent confrère Henry Fouquier ont eu lieu à Paris samedi, à midi, en l'église Saint-Pierre-de-Chailot, où le corps se trouvait déjà depuis la veille. Les honneurs militaires lui ont été rendus devant l'église par un détachement d'infanterie. Le deuil était conduit par MM. Marcel Fouquier, fils du défunt, et Marcel Ballot,

son gendre, et Georges Feydeau, son beau-fils. L'église n'avait été l'objet d'aucune décoration spéciale. La messe a été dite par un vicaire de la paroisse, et l'absoute donnée par le curé. La maîtrise a exécuté des morceaux de plain-chant liturgique. L'assistance, composée des personnalités du monde des lettres, de la politique et du théâtre, était des plus nombreuses. Après la cérémonie religieuse, le convoi s'est dirigé vers le cimetière Montmartre, où a eu lieu l'inhumation. Plusieurs discours ont été prononcés par MM. Bos, député de la Seine, au nom des collaborateurs de Henry Fouquier; Paul Hervieu, au nom de la Société des Gens de lettres; Adolphe Aderer, au nom du Cercle de la Critique; Pierrolet, au nom des élèves du Collège de Sainte-Barbe, et Raqueni, au nom de l'Union garibaldienne.

MARINE ET COLONIES

Les courants de l'océan Atlantique. — M. Dickson a exposé, devant la *Royal Society* de Londres, le résultat de ses études sur la distribution de la température et de la salinité des eaux de surface de l'océan Atlantique.

M. Dickson étudie longuement la question et montre que, durant la plus grande partie de l'année, il existe dans l'océan Atlantique un courant dirigé vers l'est et se divisant, à une distance variable de l'ancien continent, en deux branches, l'une s'infléchissant vers le golfe de Gascogne et l'autre remontant au Nord. Cette dernière (courant de Rennell) est bien connue des capitaines des paquebots transatlantiques.

A l'égard des causes de ces courants, l'auteur s'exprime ainsi : « La circulation générale de l'Atlantique du Nord est donc le résultat d'un grand nombre de facteurs dont chacun est sujet à d'importantes variations. Si l'on envisage les résultats moyens dans leur relation avec la circulation moyenne atmosphérique, il apparaît que la circulation océanique est directement influencée par les vents; la forme, la position et l'intensité de l'anticyclone atlantique tout entier et de la surface cyclonique au nord de cet océan interviennent également. Les mouvements de l'eau provoqués par ces influences sont du reste modifiés, d'abord et surtout par la configuration du continent, et ensuite par les effets de la fonte des glaces. »

Sectionnement et allongement d'un grand steamer. — On vient d'exécuter dans un dock de New-York une opération qui n'est pas sans doute unique, et que l'on sait maintenant pratiquer dans de bonnes conditions, mais qui mérite néanmoins d'être signalée, eu égard aux proportions du navire sur lequel elle portait.

On voulait allonger la vapeur *Iroquois*, bateau de près de 3,000 tonnes et long entre perpendiculaires d'un peu plus de 85 mètres; l'allongement devait être de 14^m,60. On pense bien qu'en pareil cas il serait beaucoup trop coûteux d'allonger le bateau par l'avant ou par l'arrière, puisque cela supposerait la réfection de l'une ou de l'autre de ces parties, et la seule méthode pratique consiste à couper le navire par le milieu, une fois qu'il est à sec dans le dock et sur des glissières, de tirer en avant sa moitié antérieure et d'insérer une tranche de bonne longueur qui se raccorde exactement avec les deux parties, l'avant et l'arrière. Le sectionnement est assez facile, car dans les bateaux en fer ou en acier, il suffit de couper les rivets des tôles qui se trouvent au point où l'on veut opérer la section, puis on frappe des câbles sur l'avant du bateau, on les enroule sur des cabestans que l'on met en mouvement, et on écarte les deux parties du bateau de la quantité correspondant exactement à la longueur dont on veut l'allonger. Le principe est simple, mais l'opération est délicate en ce qu'il faut que, malgré le déplacement de la section avant, son axe demeure exactement dans le prolongement de celui de la section arrière, pour qu'il ne se produise point de distortion dans l'axe même du navire une fois achevé de reconstruire; il faut, en outre, que le glissement opéré réponde exactement à l'allongement poursuivi. Les difficultés sont d'autant plus grandes qu'il s'agit de masses plus pesantes, car il est toujours à craindre que la traction ne s'effectue pas de la même manière sur les deux bords de l'avant à faire glisser.

Une fois mis au dock, l'*Iroquois* fut convenablement sectionné, son avant se trouvant, du reste, sur un véritable berceau qui devait en rendre le déplacement relativement facile; les surfaces de frottement en bois de ce berceau avaient été graissées abondamment d'un mélange de suif et d'huile de poisson. De plus, à une distance de 14 mètres 60 de l'avant du bateau, on avait solidement fixé un madrier transversal qui devait former arrêt au déplacement et empêcher qu'une erreur amenât à déplacer trop loin la section avant du bateau. La traction s'opéra au moyen de quatre cabestans à vapeur placés deux au fond du dock et deux autres sur le quai, et tirant respectivement sur des chaînes et des câbles enroulés sur des moufles. Tous ces câbles et chaînes se rattachaient, d'ailleurs, à la coque même de l'*Iroquois* soit en passant dans les écubiers, soit en se fixant à des anneaux qui dépendaient de plaques métalliques boulonnées à la carène même du navire.

Après sectionnement, au point choisi, de tous les boulons et rivets solidarissant les tôles de la coque et de la quille, après qu'on eut également scié tous les aménagements intérieurs en bois qui eussent empêché la séparation, on se mit aux cabestans, en même temps qu'on faisait fonctionner deux vérins hydrauliques qu'on avait insérés dans la section, et au bout de 2 heures 14', ce poids de plus de 600 tonnes avait franchi exactement la distance voulue, avec un ensemble tel que les bords de la plaie avaient absolument gardé leur parallélisme. Il n'y eut plus ensuite qu'à se mettre au travail pour poser les tôles du bordé, les membrures et les éléments de la portion nouvelle de quille, et au bout de 21 jours seulement, l'*Iroquois* était prêt à reprendre la mer avec la possibilité d'embarquer désormais à son bord 2,000 balles de coton de plus que par le passé.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 29 Décembre 1901

NICE, cutter *Isabelle*, fr., c. Rouden, vin.
CANNES, tartane *Marie*, fr., c. Castinelli, sable.

Départs du 22 au 29 Décembre

CANNES, vapeur *Marie*, fr., c. Castinelli, sur lest

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Le Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, par jugement du 31 décembre 1901, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, a déclaré la **Société des Glacières de Monaco**, en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée à ce jour.

Et a nommé pour en liquider les opérations, M. d'ALVERNY, Vice-Président du siège, commissaire de la faillite, et M. RAYBAUDI, syndic provisoire.

Monaco, le 31 décembre 1901.

Pour extrait certifié conforme :

Pour le Greffier en Chef,
A. CROCO, C. G.

Etude de M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE

UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le sept décembre mil neuf cent un, enregistré, monsieur Jean-Joseph-Arthur GRAGNON, ancien préfet, chevalier de la légion d'honneur, propriétaire-rentier, demeurant à Monaco, a cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de quatre cent neuf mètres carrés à prendre dans une propriété sise à Monaco, quartier du Castellaretto, cadastrée sous le n° 425 de la section B, de manière à confiner : au midi et au nord les deux bandes de terrain ci-après, à l'ouest, madame de Villaine et à l'est, madame veuve Rouderon et mademoiselle Bérens

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AU CÉDANT APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Deux bandes de terrain d'une contenance totale de deux cent douze mètres carrés, à prendre dans la même propriété : l'une au nord et l'autre au midi de la portion ci-dessus indiquée, de manière à confiner : à l'est, mademoiselle Bérens et madame Rouderon, à l'ouest, madame de Villaine et des deux autres côtés, le surplus réservé par le cédant.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jour-d'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le treute et un décembre mil neuf cent un.

Pour extrait :

L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le 26 novembre 1901, enregistré, M. Louis LOMBARDO, hôtelier-restaurateur, demeurant à Monaco, a cédé sous condition suspensive, à M. Henri-Gustave-Alexandre BLANCK, aussi hôtelier-restaurateur à Monaco, tous ses droits dans la Société en nom collectif formée entre eux, aux termes d'un acte reçu par ledit M^e Valentin, notaire, le 21 novembre 1898, sous la raison sociale **Blanck et Lombardo**, pour l'exploitation de l'*Alexandra-Hôtel* à Monte Carlo, dans un immeuble appartenant à M. et M^{me} Giaume.

Aux termes d'un autre acte reçu par M^e Valentin, notaire à Monaco, le 19 décembre 1901, enregistré, MM. BLANCK et LOMBARDO, ont constaté que la condition suspensive stipulée dans l'acte précité ayant été accomplie, l'acte de cession sus-énoncé est devenu définitif et ils ont en tant que de besoin confirmé et réitéré ledit acte dans tout son contenu.

En conséquence de cette cession, la Société en nom collectif ayant existé entre MM. BLANCK et LOMBARDO a été dissoute à compter rétroactivement du 26 novembre dernier et s'est trouvée complètement liquidée.

III. — Un extrait de l'acte de cession du 26 novembre 1901 et une expédition de l'acte de réitération du 19 décembre courant, ont été déposés au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco le 27 décembre courant.

Pour extrait publié en conformité de l'article 53 du Code de Commerce.

L. VALENTIN.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 4 janvier 1902, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Cursi, il sera procédé à la vente d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits en bois et en fer complets, commodes, toilettes, tables, chaises, banquettes, étagères, comptoirs, rideaux, tableaux, appareils à gaz, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE VOLONTAIRE

Le mardi 7 janvier 1902, à deux heures du soir et jours suivants à Monte Carlo, dans la cour de l'économat de la Société des Bains, sise Impasse de la Fontaine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une très grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits en bois et en fer complets, banquettes, fauteuils, chaises, tabourets, canapés, toilettes, tables à rallonges, consoles, buffets, servantes, ciels de lits, rideaux, environ quinze mille serviettes de table et de toilette, taies d'oreiller, draps de lit, tabliers, argenterie, batterie de cuisine, appareils d'éclairage, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

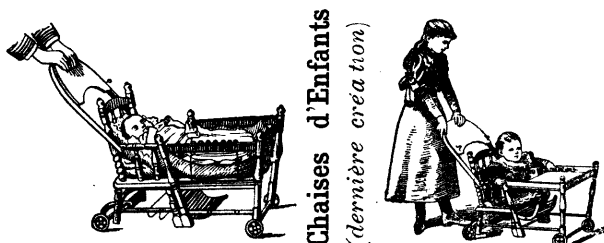
L'Huissier : BLANCHY.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



Chaises d'Enfants
(dernière création)

EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris

Pour la fabrication des objets en bois d'olivier
Souvenirs du pays

MAROQUINERIE EXTRA-FINE. — ARTICLES DE PARIS
JOUETS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. — REGISTRES
PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES
FOURNITURES DE BUREAUX
PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — ÉVENTAILS
GANTS. — RUBANS. — VOILETTES
CHAUSSETTES ET BAS DE SOIE. — CHEMISES DE SOIRÉES
CRAVATES. — CHAUSSURES FINES
OMBRELLES RICHES. — PARAPLUIES. — CANNES
ARTICLES DE JEUX. — ROULETTES. — TAPIS
ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A VENDRE dans de bonnes conditions, une **MAISON** située rue des Fours, n° 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine
et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

LA « MUTUAL LIFE »

Cie d'Assurances sur la Vie et de Rentes viagères

fondée à New-York en 1843

sous le contrôle du Gouvernement

LA PLUS RICHE ET LA PLUS IMPORTANTE DU MONDE ENTIER

RICHARD A. Mc CURDY, Président

Direction Générale pour la France : 20, boulevard Montmartre, Paris

529 millions de bénéfices distribués aux Assurés

Garantie : 1 MILLIARD 687 MILLIONS

Emmanuel TREGLIA, seul agent général
autorisé dans la Principauté

S'adresser rue Saige ou 12 et 14, rue Caroline

MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	23	749. »	749.5	750. »	751. »	752.5	14. »	14.2	13. »	12. »				11.5	72
24	753.5	752.8	751.2	750.5	750.5	12. »	13.2	12.2	11. »	11. »	75	Sud faible.	Beau.		
25	746. »	745.5	744. »	743. »	741.8	12.5	12.2	11.5	11.3	11.3	69	id.	Couvert, pluie.		
26	743. »	743.5	743.7	744.5	745.5	11.5	12.8	12. »	10.3	10.1	70	Ouest faible.	Variable.		
27	748. »	749. »	749.2	749.2	750.2	11. »	11.8	10.5	9.8	9.5	72	Sud-Ouest faible.	id.		
28	754.5	756.5	757. »	758. »	759. »	11. »	11.2	10. »	9.2	9.8	75	id.	Beau.		
29	755. »	754. »	753. »	753.2	755.5	9.5	12.3	11. »	9.5	10. »	64	Est faible.	Variable, pluie.		
DATES		23	24	25	26	27	28	29							
TEMPÉRATURES		Maxima.	14.5	13.5	12.5	12.9	12.9	12.4	12.4						
EXTREMES		Minima.	10.5	10.2	10.9	9.7	8.7	8.5	9.1					Pluie tombée : 22 ^{mm} 5	